

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 21 juillet 2017

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4000-2017 Hydro-Québec - Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel / LE ROÉÉ NE DÉPOSE PAS DE COMPLÉMENT DE PREUVE

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a pris connaissance de la décision D-2017-079 dans le dossier mentionné en rubrique et a pris bonne note de l'échéancier établi au paragraphe 32 de cette décision. Par la présente, le ROÉÉ tient cependant à informer la Régie qu'il ne déposera finalement pas de complément de preuve.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
p.j.
cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
J.-P. Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROÉÉ